

Québec est encore victime de discrimination, eu égard aux montants affectés par le ministère des Travaux publics aux projets qui devraient être exécutés au Québec.

• (9.10 p.m.)

Si nous nous reportons à la page 397 du Livre bleu, nous constatons que, par rapport aux autres provinces, nous recevons des montants moindres et que nous ne sommes pas traités sur un pied d'égalité, en regard de nos besoins et des services que nous devons recevoir du ministère des Travaux publics. Cette lacune peut être comblée par la nomination, au poste de secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics, du député de Chicoutimi (M. Langlois), à qui, entre parenthèses, je n'ai pas eu le temps, au cours de la session, d'offrir mes félicitations. Je le félicite donc de sa nomination, mais je lui assigne aussi une tâche, soit celle de surveiller les montants qui seront accordés au Québec, relativement aux projets d'envergure que les municipalités du Québec réclament du gouvernement fédéral et qui relèvent du ministère des Travaux publics. C'est la tâche dont le député de Chicoutimi, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics, aura à s'acquitter au cours de son mandat; étant donné son intérêt et son attachement au Québec, je suis convaincu qu'il va bien s'en acquitter.

Monsieur le président, depuis que le gouvernement libéral est au pouvoir, soit depuis 1963, on a changé la politique à propos de la construction de murs de soutènement le long du fleuve Saint-Laurent. Lorsque nous étions au pouvoir, nous en avons construit plusieurs. Toutefois, les municipalités ou les propriétaires riverains devaient nous prouver que l'érosion de leur terrain était attribuable à la navigation et le ministère des Travaux publics envoyait immédiatement des ingénieurs pour enquêter. Si la plainte était bien fondée, on accordait à la municipalité ou aux propriétaires riverains les crédits nécessaires à la construction d'un mur de soutènement. Cela s'est produit le long du fleuve Saint-Laurent, à Saint-Joseph-de-la-Rive et à Saint-Irénée, dans ma circonscription.

Mais on me dit que depuis deux ans, la politique du ministère des Travaux publics a complètement changé. Il serait donc temps que le ministre, au cours de l'étude de ses crédits, définisse clairement la politique du gouvernement en ce qui concerne la construction de murs de soutènement le long du fleuve Saint-Laurent. J'ai fait des demandes en ce sens au ministère, dernièrement; il semble impossible, en vertu de la nouvelle

politique du ministre, de pouvoir prouver hors de tout doute que l'érosion est attribuable à la navigation. Si les terrains ont été «grugés» et si les propriétés situées le long du fleuve Saint-Laurent sont en péril, c'est parce que le ministère n'a pas construit, en temps opportun, les murs de soutènement nécessaires.

Je voudrais aussi, ce soir, parler de dragage et de la construction de «marinas».

Je sais, monsieur le président, que le ministère provincial de la Chasse et de la Pêche, en collaboration avec le ministère fédéral du Développement rural, a préparé des plans pour la construction de «marinas» dans différentes circonscriptions du pays.

Et parlant justement de «marinas», il y a déjà trois ans que je demande au ministère fédéral des Travaux publics de nous dire s'il est réellement intéressé à faire du dragage dans des endroits où il est possible d'aménager des «marinas» dans ma circonscription, aussi bien qu'à Pointe-au-Pic et à Tadoussac, endroits de villégiature par excellence où des dizaines de voiliers venant de Québec se rendent tous les jours. Ces voiliers et bateaux ont besoin d'abri, afin de pouvoir poursuivre leur course vers le Saguenay jusque dans la belle circonscription du secrétaire parlementaire, l'honorable député de Chicoutimi.

Je voudrais également savoir si le ministre a une politique à énoncer en ce qui a trait à l'aménagement de «marinas» le long du fleuve Saint-Laurent, particulièrement à Pointe-au-Pic, dans ma circonscription, et à Tadoussac.

Monsieur le président, avant la campagne électorale, on a formé, à Québec, un comité qui avait pour tâche d'étudier la possibilité d'utiliser au maximum les «battures» de Beauport. Je sais que les députés de la région de Québec s'y sont intéressés et que les conseils municipaux se sont réunis pour étudier, en collaboration avec des experts, la possibilité d'utiliser les «battures» de Beauport pour en faire un prolongement des installations portuaires de Québec. Je sais qu'un mémoire et des études ont été présentés aux municipalités ainsi qu'aux chambres de Commerce de la région de Québec, mais depuis que le présent gouvernement a été reporté au pouvoir, le 25 juin, on n'en entend plus parler.

Dernièrement, des maires de la côte de Beauport m'ont demandé de soulever cette question à la Chambre.

M. Duquet: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Asselin: Oui, certainement.

M. Duquet: Je ne voudrais pas embarrasser le député.

[L'hon. M. Asselin.]